

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE BUSTANICO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 1^{er} juin 2026 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Madame Anne Marie PARIGI demeurant à CORTE (Haute-Corse) Immeuble le Bomin - 20 Avenue du Président Pierucci Née à CASABLANCA (MAROC) le 21 août 1957 et Madame Dominique PARIGI épouse de Monsieur Walter, Jacques, Bernard LIPPLER demeurant à CUTTOLI CORTICCHIATO (Corse-du-Sud) Tafonario née à CORTE le 12 septembre 1958 Désignation : Sur la commune de BUSTANICO (Haute-Corse) : Diverses parcelles de terre cadastrées section B n°80 Lieu-dit CAMMERINCHE pour 01ha.69a.04ca., section B n°316 Lieu-dit SOLONZA pour 01ha.50a.77ca., section B n°317 Lieu-dit POLLEZZONE pour 51a.91ca., section B n°322 Lieu-dit BACCILE pour 01ha.93a.58ca.

conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE